

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT-PROJET

TITRE	ETUDE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PLANTEURS PRIVES ET COMMUNAUTAIRES AU BENIN
NUMERO DE SERIE	PPD 201/21 Rev.2 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RÉSUMÉ

Pendant les trois dernières décennies, le Bénin a perdu près de 85% de ses forêts denses et plus de 30% de l'ensemble de son couvert forestier. Le reboisement constitue une alternative pour inverser la tendance de déforestations au Bénin et assurer une production durable des produits forestiers ligneux. Ainsi, à travers la politique forestière élaborée et adoptée en 1994, le Gouvernement béninois a impulsé le développement de la foresterie privée, qui vise la participation du secteur privé à la reconstitution progressive du couvert forestier. Cette stratégie a également pour but d'augmenter la production des produits forestiers ligneux tout en améliorant leur qualité.

Mais les propriétaires du domaine forestier détenu par des particuliers sont souvent abandonnés à eux-mêmes, et leurs forêts ne sont pas gérées de façon durable. Le présent avant-projet va permettre d'identifier les besoins en renforcement des capacités des planteurs privés (individuels et communautaires), en vue de préparer un projet de renforcement de leurs capacités et ceci, pour assurer la gestion durable de leurs plantations forestières. Les principaux produits attendus de cet avant-projet sont : (i) les informations de base sur les plantations privées et communautaires sont rendues disponibles, (ii) un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin est élaboré et soumis à l'OIBT.

AGENCE D'EXECUTION	CENTRE DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (CPDRN)
AGENCE COLLABORATRICE	DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE (DGEFC)
DUREE	10 MOIS
DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT	À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	65 000	
	BENIN (CPDRN)	24 200	
	TOTAL	89 200	

Sommaire

1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET	4
1.1. Origine	4
1.2. Pertinence du Projet	5
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	5
1.2.2. Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire	6
2. JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET	7
2.1 Objectifs	7
2.1.1 Objectif de développement	7
2.1.2 Objectif spécifique	7
2.2 Identification préliminaire du problème	7
3. INTERVENTIONS	8
3.1. Produits	8
3.2. Activités	8
3.3. Approches et méthodes	8
3.3.1. Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires	8
3.3.2. Réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires:	8
3.3.3. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion des plantations	9
3.3.4. Elaborer un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin	9
3.4. Plan des travaux	10
3.5. La matrice budgétaire de l'avant-projet	11
4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET	15
4.1. Agence d'exécution et structure organique	15
4.2. Suivi et rapports	15
ANNEXE 1 : Profil de l'agence d'exécution.....	16
ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution.....	17
ANNEXE 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.....	19
ANNEXE 4 : Evaluation de l'avant-projet par le Panel d'expert.....	21
ANNEXE 5 : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 49 ^{ème} Session.....	22

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	:	Agence d'Exécution
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CHM	:	Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
CPDRN	:	Centre de Promotion du Développement Local et de Gestion Durable des Ressources Naturelles
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
EN	:	Expert National
EP	:	Equipe du Projet
FG	:	Forêts Galeries
ha	:	Hectare
MCVDD	:	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAE	:	Plan d'Actions Environnemental
PAG	:	Plan action du Gouvernement
PAGEFCOM	:	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PEFC	:	Programme Eaux, Forêts et Chasse
PGFTR-FA	:	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PND	:	Programme National de développement -
PP	:	Parties Prenantes
PRI	:	Programme Reboisement Intensif
PSBE-GAZ	:	Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz
SCRIP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	:	Système d'Information Géographique
SPANB	:	Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	:	Termes de Référence
UICN	:	Union Internationale de Conservation de la Nature

1. CONTEXTE DE L'AVANT-PROJET

1.1. Origine

Depuis quelques décennies, le Bénin connaît une perte importante de ses forêts et plantations forestières. En effet, de 1978 à 2010, le Bénin a perdu près de 85 % de ses forêts denses et plus de 30 % de son couvert végétal (FAO, 2010). La couverture forestière totale du Bénin est actuellement estimée à 4 625 000 ha, ce qui représente près de 42 % du territoire national. Ce couvert forestier est en partie dégradé et de plus en plus fragmenté. Selon la FAO, environ 75 000 ha de forêts sont détruits chaque année au Bénin, au cours de la décennie 1990 - 2010. Ce rythme élevé de destruction inscrit le Bénin dans le groupe de pays à fort taux de déforestation en Afrique.

Selon une étude menée par la DGEFC sous financement Banque mondiale en 2016 au Bénin, l'évolution récente du couvert forestier béninois, particulièrement au cours de la décennie 2007-2016, est préoccupante. Alors que les forêts couvraient encore 8.12 millions d'ha (70,4% du territoire national) en 2007, elles n'en comptaient plus en 2016 que 7.9 millions (68.5% du territoire), ayant ainsi perdu 215 738 ha, soit 2.66% de leur surface au cours de la période d'étude. Si les tendances actuelles se maintiennent, la superficie forestière par habitant, passée de 1,63 ha en 1980 à 0,87 ha en 1995, devrait tomber à 0,29 ha en 2025 (MEHU/DGFRN 2012). Les coûts environnementaux issus de la perte du couvert forestier béninois (érosion des sols, perte de la végétation ligneuse, feux de savanes et de forêts, appauvrissement des sols) sont estimés à plus de 3% du PIB (FAO, 2001).

Ce recul de couvert forestier consécutif aux pressions anthropiques et aux systèmes inadéquats de production agricole dominé par la culture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière incontrôlée, la pratique des feux de brousse non contrôlée et le surpâturage constitue une menace suffisamment grave pour l'équilibre des principaux écosystèmes du Bénin.

Conscient de la situation, et convaincu des effets néfastes de la dégradation des ressources naturelles sur sa progression vers le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté, les Gouvernements successifs de notre pays, avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont initié plusieurs projets d'aménagement des forêts naturelles, pour réduire cette pression sur les maigres ressources forestières. Les initiatives en matière de création des plantations restent par contre limitées à celles de l'Office National du Bois (ONAB) pour la production du bois d'œuvre et de quelques projets forestiers, pour la création des plantations de bois énergie et de services notamment, le Projet Bois de Feu (PBF 1 et 2) au Sud Bénin, le projet de gestion des forêts et terroirs villageois et le Projet d'aménagement participatif de forêts naturelles et reboisements villageois pour la réduction de carbone (financement : GEF-PNUD).

Or, les plantations forestières comme les forêts naturelles, fournissent du bois d'œuvre, du bois de service, des fibres, du bois énergie et des produits forestiers non-ligneux pour des usages industriels et non-industriels. Les forêts plantées, lorsqu'elles sont gérées de manière responsable, peuvent également contribuer à fournir des services environnementaux (protection des sols et des eaux, réhabilitation des terres dégradées, restauration des paysages, développement des habitats, fixation du carbone, etc.) et des services sociaux ainsi qu'un appui aux moyens de subsistance (activités génératrices de revenus, création d'emplois et loisirs). Elles peuvent également compenser la pression de production ligneuse imposée aux forêts naturelles et aux écosystèmes forestiers précieux.

L'encadrement des planteurs privés reste un impératif pour la réalisation de la vision de la politique forestière. Malgré une politique forestière nationale favorable, l'amenuisement des moyens de l'Etat a de graves répercussions sur l'encadrement des producteurs du domaine forestier des particuliers et la productivité dudit domaine. Les producteurs sont souvent laissés à eux-mêmes dès la création de leurs plantations, sans conseils avisés pour la suite des travaux sylvicoles.

Il est nécessaire de relever que beaucoup de producteurs du domaine forestier des particuliers, liquident leurs investissements forestiers faute de perspectives pour leur gestion durable. Ainsi, l'élaboration de cet avant-projet se justifie par le manque de planification de la gestion du domaine forestier des particuliers, le manque de coordination des acteurs qui y interviennent et leurs besoins en renforcement de capacité et enfin le manque de moyens financier pour accompagner les acteurs dudit domaine forestier.

Le présent avant-projet a été élaboré sur la base des données de prospection de la zone. Au cours de cette phase d'indentification, il y a eu des séances de concertation avec certaines catégories d'acteurs.

Suite à ces échanges, les populations locales ont manifesté leur désir de bénéficier d'un renforcement de capacités. **En effet, le sud du Bénin est peu fourni en forêts naturelles par rapport au nord. Les plantations forestières privées sont encouragées pour répondre au besoin en produits forestiers ligneux . Les plantations forestières privées au sud du Bénin constituent une source importante de fourniture de bois énergie, de bois de services et de bois d'œuvre. Mais ces plantations privées sont mal gérées et les itinéraires techniques ne sont pas bien suivis. Cette situation n'encourage pas la promotion et le développement des plantations forestières au Sud. Cet avant-projet se propose de régler ce problème de promotion et de gestion durable des plantations forestières privées qui se pose au sud du Bénin.**

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des ressources des forêts et à leur conservation. Le présent avant-projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, d, j et q.

- **Alinéa c)** Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté

L'avant-projet vise l'amélioration de la productivité et la gestion durable des forêts du domaine forestier des particuliers. Ainsi, il y aura une meilleure production de bois constituant une source de revenus importante devant participer à l'atténuation de la pauvreté dans la zone d'intervention du projet.

- **Alinéa d)** Renforcer les capacités des planteurs privés et communautaires à mettre en œuvre une stratégie visant les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés provenant de sources gérées de façon durable ;

L'identification et la planification des mesures pour la gestion durable des forêts du domaine forestier des particuliers participent à une stratégie de gestion durable des forêts du domaine de l'Etat. Cette action passe par le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs concernés en vue de produire des bois tropicaux de qualité compétitif aussi bien sur le marché régional qu'international.

- **Alinéa j)** Concevoir et soutenir des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord. En d'autres termes, l'avant-projet permettra de mettre à la disposition des acteurs primaires les moyens matériels, financiers et humains nécessaires à l'identification et à la planification des mesures pour la réalisation de leur objectif d'entretien, de maintien des forêts plantées et de renforcement des capacités des différents acteurs intervenant dans le domaine forestier des particuliers.

Par ailleurs la présente proposition est en Conformité avec les lignes directrices OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

La présente proposition d'avant-projet est également en conformité avec ***l'élément 3*** : « renforcement des capacités » des lignes directrices de l'OIBT pour l'instauration de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Vu la responsabilité des femmes dans les différentes activités forestières, la coordination de l'avant-projet veillera à associer les femmes et les jeunes dans toutes les étapes de la mise en œuvre de l'avant-projet notamment pour le pilotage, l'analyse des besoins des acteurs, etc. Ces femmes et jeunes constitueront également des acteurs clés du projet qui sera développé au terme de l'exécution de cet avant-projet. Le projet à développer prendra également en compte cette catégorie d'acteurs dans l'analyse des acteurs, la détermination des activités, le cadre logique, les démarches de mise en œuvre, etc. Les femmes étant des acteurs importants dans le secteur forestier, elles prendront une part active dans le processus d'analyse des parties prenantes du projet qui sera élaboré. Elles bénéficieront des activités de renforcements des capacités techniques et organisationnelles pour la maîtrise des lois et de la réglementation en matière de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Le document de l'avant-projet est aussi en conformité avec les directives de l'OIBT sur l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux des projets OIBT (ESIA), car il prend en compte les principes 1, 2 et 3, et la priorité 1 "réhabilitation des paysages dégradés" ainsi que la priorité 7 "forêts plantées".

En outre, ce projet est aussi conforme au Plan d'Action Stratégique de OIBT 2013-2018 au niveau de sa :- Priorité stratégique 2 qui se traduit par l'augmentation de la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, notamment par le commerce international. Ce projet permettra le renforcement des capacités des collectivités et celles des privés à assurer la gestion durable des forêts et à valoriser la ressource forestière. En ce qui concerne la Conformité avec la priorité stratégique n°4 du Plan d'Action Stratégique de OIBT 2013-2018, cet avant-projet est conçu pour freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services écosystémiques. En effet ce projet vise à freiner la déforestation et la dégradation des forêts au Bénin à travers l'instauration des conditions propices au ralentissement du déboisement et de la dégradation des forêts ainsi qu'à la rémunération des services environnementaux des forêts tropicales.

1.2.2. Pertinence aux politiques du pays soumissionnaire

Au plan National :

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule que le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre : Il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue. La loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1er février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives. Par ailleurs il est stipulé dans l'article 56 que les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs, les incendies, les brulis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées. Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le Plan d'Action du Gouvernement où le Gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ; l'amélioration de la gestion des écosystèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le PND (Programme National de Développement 2018-2026 qui reste un support du PNGDRN qui vise entre autres de : i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains ; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs ; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières ; v) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono ; et vii) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agroécologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans des stratégies et politiques sectorielles du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) notamment, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB 2011-2020), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le plan d'action environnemental, le document de la politique forestière qui prônent un reboisement pour une gestion durable des ressources forestières et une amélioration des conditions de vie des populations locales.

Cet avant-projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan d'Action du Gouvernement 2016-2021 (PAG) notamment en ce qui concerne le point 4 « Promotion du développement durable » de l'Axe 7 « Développement équilibré et durable de l'espace national ». En effet cet avant-projet fera la promotion de la gestion durable des plantations privées et communautaires.

Au plan International : Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces de flore et de faune menacées d'extinction; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), et notamment l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). La mise en œuvre de ce avant-projet va contribuer à mobiliser des informations sur les sites Ramsar 1017 et 1018 d'une part et d'autre part va permettre de mobiliser les fonds nécessaires pour engager des actions entrant dans le cadre de la gestion durable des forêts, toute chose qui concourt au respect de ces engagements internationaux.

2. JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET

2.1 Objectifs

2.1.1 Objectif de développement

Contribuer à la gestion durable du domaine forestier des particuliers au Bénin pour améliorer les conditions de vie des populations locales.

2.1.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant-projet est de collecter les données en vue d'élaborer un projet de renforcement de capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin.

2.2 Identification préliminaire du problème

Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :

- fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux),
- fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),
- une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux, lieux d'initiation etc.).

Cette situation a fait que les populations locales se sont très tôt engagées dans la mise en place des plantations privées. La production du bois d'œuvre, du bois de service et de bois énergie issus du domaine forestier des particuliers tient une place importante dans la filière bois. Mais la gestion du domaine forestier des particuliers se caractérise par une cueillette excessive de la ressource, due principalement à un manque de capacité de gestion. Les constats suivants ont été donc faits au cours de la préparation de cet avant-projet :

- Manque d'information des producteurs sur les dispositions réglementaires qui régissent la gestion du domaine forestier des particuliers.
- Inquiétude de plusieurs producteurs du domaine forestier des particuliers, faute de perspectives pour la gestion durable de leurs forêts, préférant plutôt les vendre à n'importe quel prix pour éviter qu'ils ne tombent dans des mains inappropriées après la fin de leurs jours ;
- Insuffisance dans la mise en œuvre de la loi portant régime des forêts au Bénin en ce qui concerne l'exploitation du domaine forestier des collectivités territoriales et des particuliers.
- Manque de canevas pour l'élaboration des plans simple de gestion des plantations du domaine forestier des particuliers ;
- Absence de cadre de concertation et de synergie d'action au sein des planteurs privées

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- Une mauvaise gestion des plantations privées,
- Une insuffisance des revenus tirés des plantations privées,
- **Un faible engouement pour le renouvellement des plantations exploitées.**

Pour répondre au besoin en produits forestiers ligneux, les plantations forestières privées sont encouragées. Les plantations forestières privées au sud du Bénin constituent une source importante de fourniture de bois énergie, de bois de services et de bois d'œuvre. Mais ces plantations privées sont mal gérées et les itinéraires techniques mal suivis ce qui donne des produits de mauvaise qualité. Cette situation n'encourage pas la promotion et le développement des plantations forestières au Sud. Cet avant-projet se propose de régler ce problème de promotion et de gestion durable des plantations forestières privées qui se pose au sud du Bénin

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par les insuffisances de données qui empêchent de passer directement à la proposition de projet. En effet, le manque de données fiables et récentes sur les plantations des particuliers et des communautés locales, la non-disponibilité des moyens matériel et financier sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet

avant-projet permettra aussi de définir les stratégies pour mettre en cohérence et en synergie toutes les actions en cours sur le reboisement.

3. INTERVENTIONS

3.1. Produits

Deux produits sont essentiellement attendus à l'issue du présent avant-projet.

Produit 1: Les données nécessaires à l'identification et à la planification d'un projet de renforcement de capacités des planteurs privés pour la gestion durable du domaine forestier des particuliers sont disponibles.

Produit 2: Un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

3.2. Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1: Les informations de base sur la gestion des plantations privées ou communautaires sont disponibles.

Activité 1.0 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet ;

Activité 1.1 : Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires

Activité 1.2 : Réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires

Activité 1.3 Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes ;

Activité 1.4 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.

Produit 2: Un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT

Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin

Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement

Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant-projet

3.3. Approches et méthodes

La mise en œuvre de cet avant-projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste géographe/cartographe avec la participation des acteurs locaux. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de cet avant-projet se fera en deux grandes étapes : Collecter les données de base d'une part et d'autre part, élaborer un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires. **Les Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (PS-23) seront exploitées dans le cadre de l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.**

3.3.1. Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires

Il s'agira de recruter un consultant qui va réaliser des enquêtes de terrains dans le but d'identifier les différentes plantations de la zone d'intervention du projet, de les catégoriser et de déterminer celles qui pourront bénéficier des activités du projet. Des visites de terrain et des échanges avec les acteurs seront réalisées dans le but de dresser la liste des plantations éligibles.

3.3.2. Réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires:

Un consultant sera recruté pour réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires. L'objectif de cette étude est d'évaluer la rentabilité économique des plantations privées et d'étudier les possibilités de valorisation des plantations par les traitements sylvicoles. Cette étude permettra d'apprécier les activités à prendre en compte pour une gestion optimale de ces plantations. **Cette étude se basera sur les éléments pertinents des Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (PS-23) pour l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.**

3.3.3. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion des plantations

Une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale des actions afin de consolider la gestion des plantations privées. La collecte de ces données mènera à l'analyse des conditions dans lesquelles les plantations privées peuvent être mieux gérées. Les barrières principales à la réalisation des actions proposées par le projet seront adressées de même que les barrières potentielles à la coopération entre les acteurs associés.

Les enquêtes de terrain se feront dans les focus-groupes d'évaluation participative. Ces enquêtes consistent à recueillir les informations relatives aux :

- *données démographiques de la zone de l'avant-projet ;*
- *utilisateurs des produits provenant de la zone ainsi que tous les autres partenaires au développement impliqués dans la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des forêts privées de la zone ;*
- *principales activités économiques du milieu les revenus qui y sont tirés ainsi que les besoins en renforcement des capacités des populations locales ;*
- *conditions d'accès des populations à la propriété foncière et l'utilisation des terres, ainsi que leur implication dans les activités d'exploitation des formations naturelles en tenant compte du genre ;*
- *techniques d'exploitation, de production, de restauration et de valorisation des ressources tout en précisant les techniques d'aménagement et de gestion traditionnelles existantes ;*
- *Activités Génératrices de Revenus (AGR) pouvant être menées concomitamment avec la conservation et la gestion durable des forêts privées et communautaires, tout en proposant des actions concrètes permettant de renforcer leurs capacités ;*
- *attitudes des populations vis-à-vis de la conservation des forêts, de la protection de l'environnement, tout en testant leur réceptivité par rapport à l'introduction des innovations en matière de gestion durable des forêts*
- *La capacité des acteurs locaux, des gestionnaires sera analysée pour déterminer les domaines où un soutien sera requis pour renforcer la participation des communautés dans la gestion durable de leurs plantations.*

3.3.4. Elaborer un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin

L'élaboration d'un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin dépendra donc de l'intérêt des planteurs à gérer durablement leurs plantations Il sera donc organisé des rencontres de sensibilisation et d'information au profit des acteurs locaux. Un expert en rédaction des projets OIBT sera recruté pour élaborer le projet de façon participative avec toutes les catégories d'acteurs. Le manuel de formulation des projets OIBT sera utilisé à fond.

3.4. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Produit 1: Les informations de base sur la gestion des plantations privées ou communautaires sont disponibles											
Activité 1.1. : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	CPDRN	■									
Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires	Coordonnateur	■	■	■	■						
Activité 1.3 : Réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires	Coordonnateur			■	■	■					
Activité 1.4 Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes ;			■				■				
Activité 1.5 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	Coordonnateur							■			
Produit 2: Un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.											
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin	Coordonnateur						■	■	■		
Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement	Coordonnateur /pp									■	
Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant-projet	Coordonnateur										■

3.5. La matrice budgétaire de l'avant-projet

Le budget de l'avant-projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire \$ EIU	Coût total \$EU	OIBT	AE
Produit 1	Les informations de base sur les plantations forestières privées et communautaires sont disponibles							
A 1.1	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet							
	1 Coordonnateur de l'avant-projet	11	10	Hm	1500	15000		15000
	1 Chargé du Suivi évaluation du projet	12.1	10	Hm	<u>900</u>	<u>9000</u>	<u>9000</u>	
	1 Secrétaire administratif et financier	12.3	10	Hm	<u>675</u>	<u>6750</u>	<u>6750</u>	
	1 Conducteur de véhicule coursier	12.4	10	Hm	400	4000		4000
	Frais de déplacement (location de véhicule)	31	20	Hm	200	2000	2000	
	Fournitures de bureau	<u>54</u>	<u>10</u>	<u>m</u>	<u>146</u>	<u>1460</u>	<u>1460</u>	
	Réseaux et services	53	10	m	200	2000		2000
	Location de bureaux	62	10	m	400	4000		4000
A 1.2	Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires							
	Un consultant pour l'étude d'inventaire	20	<u>4</u>	<u>m</u>	<u>2500</u>	<u>10000</u>	<u>10000</u>	
A 1.3	Réaliser une étude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires							
	Un consultant national en socio économie	21	<u>2</u>	<u>m</u>	<u>3500</u>	<u>7000</u>	<u>7000</u>	
A 1.4	Réaliser une série de sensibilisation des parties prenantes							
	Mission de 10 jours avec 4 participants	30	40	Hj	<u>Forfait</u>	<u>2950</u>	<u>2950</u>	
A 1.5	Valider les études réalisées							
	Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (30 participants, 1 jour)	63	30	Hj	100	<u>3000</u>	<u>3000</u>	
Produit 2:	Un projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.							
A 2.1.	Elaborer une proposition de projet pour de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin;							
	1 Expert pour élaboration de projet	<u>24</u>	<u>2</u>	<u>Hm</u>	<u>4000</u>	<u>8000</u>	<u>8000</u>	
A.2.2	Atelier de validation du projet par les parties prenantes (<u>26 participants</u>)							
	Audit	64.	<u>2</u>	<u>Hm</u>	<u>2000</u>	<u>4000</u>	<u>4000</u>	

AE : Agence d'exécution

Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)

Poste budgétaire	Description	Total	Mois										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
10	Personnel												
	11.1 Coordonnateur du projet	15000	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	12.1 Chargé de Suivi évaluation du projet	9000	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900	900
	12.3 Secrétaire administratif et financier	6750	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675	675
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	19. Total composante	34750	3475	3475	3475	3475	3475	3475	3475	3475	3475	3475	3475
20	<i>Sous-traitance</i>												
	21 : Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires	10000	2500	2500	2500	2500							
	22 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les plantations forestières	7000		3500	3500								
	25. Rédiger le document de projet	8000						4000	4000				
	29 Total Composante	25000	2500	6000	6000	2500	0	4000	4000	0	0	0	0
30	<i>Déplacement</i>												
	31. Frais de déplacement (Location de véhicule pour le déplacement)	2000	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
	39 Total Composante	2000	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
50	<i>Biens consommables</i>												
	53. Réseaux et services	1200	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
	54. Fournitures de bureau	1460	1460										
	59. Total composante :	2660	1580	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
60.	<i>Divers</i>												

Poste budgétaire	Description	Total	Mois										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (30 participants)	<u>3000</u>						<u>3000</u>					
	6.2 <u>Mission de Sensibilisation des parties prenantes</u>	<u>2950</u>	<u>1475</u>				<u>1475</u>						
	63. Location de bureaux	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	64. Atelier de validation du projet (26 participants)	<u>2600</u>									<u>2600</u>		
	65. Audit	<u>4000</u>										<u>4000</u>	-
	69. Total rubrique	<u>16550</u>	1875	400	400	1875	3400	400	400	3000	<u>4400</u>	400	
80	<i>Suivi et administration du projet</i>												
	81. Frais d suivi et examen	<u>1276</u>	<u>1276</u>										
	Total partiel (10 à 82)												
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<u>6964</u>	<u>6964</u>										
89	Total composante :	<u>8240</u>	<u>8240</u>										
100	TOTAL GENERAL	<u>89200</u>	<u>17870</u>	<u>10195</u>	<u>10195</u>	<u>8170</u>	<u>7195</u>	<u>8195</u>	<u>8195</u>	<u>6795</u>	<u>8195</u>	<u>4195</u>	

Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	<i>Personnel</i>	
	12. Assistant chargé du suivi évaluation	9000
	12.3 Secrétaire administratif et financier	6750
	19. Total partiel	15750
20	<i>Sous-traitance</i>	-
	21 : Réaliser une étude d'inventaire des plantations privées et communautaires	10000
	22 : Réaliser l'étude socioéconomique sur les plantations forestières.	7000
	25 : Rédiger le document du projet	8000
	29 Total partiel	25000
30	<u>Déplacement</u>	-
	31. Frais de déplacement	2000
	39 Total Composante	2000
50	<i>Biens consommables</i>	-
	54. Fournitures de bureau	1460
	59. Total partiel	1460
60.	<i>Divers</i>	-
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (30 participants)	3000
	6.2 Sensibilisation des parties prenantes	2950
	63. Atelier de validation du projet (26 participants)	2600
	64. Audit	4000
	69. Total partiel	12550
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	-
	81. Frais de suivi et examen	1276
	Total partiel (10 à 82)	58036
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	6964
	Total partiel	8240
100	TOTAL GENERAL	65000

Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	11.1 Coordonnateur du projet	15000
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	4000
	19. Total partiel	19000
50	<i>Biens consommables</i>	
	53. Réseaux et services	1200
	59. Total partiel	1200
60.	<i>Divers</i>	
	62. Location de bureaux	4000
	69. Total partiel	4000
100	TOTAL GENERAL	24200

4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET

4.1. Agence d'exécution et structure organique.

Le Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles (CPDRN) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) enregistrée sous le numéro **N° d'enregistrement** : N° 2020/090/DEP-ATL/SG/SAG-ASSOC du 03 juin 2020. Elle est l'Agence d'Exécution du projet. Elle est responsable devant l'OIBT de la mise en œuvre de l'avant-projet. Les activités seront menées par une Unité de Gestion. L'unité sera dirigée par un Coordinateur National assisté d'un secrétaire comptable. L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet. La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'Agence collaboratrice. Elle apportera son expertise et son appui dans la mise en œuvre de l'avant-projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Il s'appuie sur plusieurs programmes/projets et les centres et offices du secteur forestier. Elle mettra aussi à la disposition du projet tous les agents forestiers pour faciliter les activités de collecte des données au niveau des inspections.

4.2. Suivi et rapports

Suivi évaluation

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- un (1) représentant de la DGEFC qui est point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT (Président du Comité) ;
- un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- deux (02) représentants des Autorités Communales et ;
- deux (02) représentants désignés par les populations.

Rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGEFC. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment :

- Des rapports d'avancement (Un rapport de démarrage et un rapport à mi-parcours) seront produits selon les procédures de l'OIBT,
- Un rapport d'achèvement de l'avant-projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

ANNEXE 1 : Profil de l'agence d'exécution

Le Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles (CPDRN) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

L'ONG CPDRN, sise au Quartier *Tchinagbégo - Agori Plateau*, Commune d'**Abomey-Calavi**., Rue de l'Espoir, BP : 334 Abomey-Calavi; Tél: (00229) 96965476 ou 66476188, cpdrn2020@gmail.com severin_nsia2002@yahoo.fr

Domaines d'intervention :

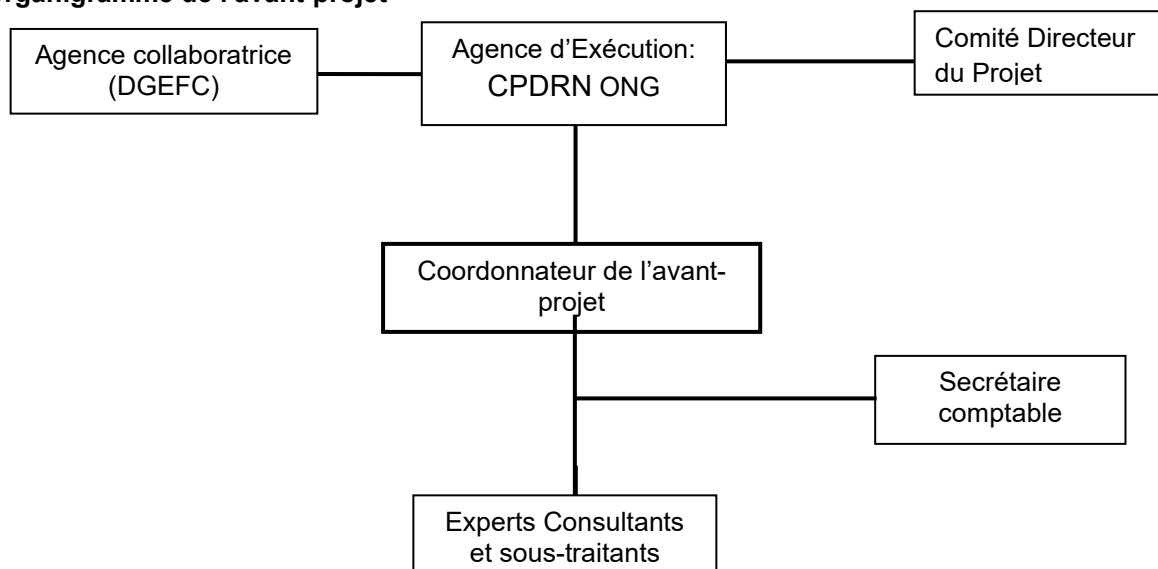
- Formation andragogique, renforcement de capacités et appui-conseils ;
- Recherche-développement ;
- Aménagement du territoire et développement local ;
- Economie locale ;
- Gestion durable des terres et de la fertilité des sols ;
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Changements climatiques.

Objectif global : L'objectif général du CPDRN est de contribuer au développement harmonieux des territoires à travers un développement local inclusif et une gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques :

- promouvoir le développement local inclusif et l'économie locale à travers la diversification des activités génératrices de revenus avec les populations riveraines des plans d'eau et des massifs forestiers.
- promouvoir des technologies nouvelles de gestion décentralisée et durable des ressources naturelles,
- accompagner les acteurs à la base pour une mise en œuvre efficace des technologies nouvelles de gestion durable des terres et de la fertilité des sols ainsi que des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- accompagner les administrations en charge de l'environnement et des ressources naturelles dans la gestion efficace des accords et conventions relevant de leurs domaines ;
- conduire des processus de recherche-développement appliqué et la création des Centres d'Incubation (CI).

Organigramme de l'avant-projet



ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Coordonnateur de l'avant-projet

Nom: Mr K. Séverin NSIA,

Depuis plus de trente (30) ans, Mr K. Séverin NSIA, Officier Ingénieur, Conservateur supérieur des Eaux-Forêts et Chasse a travaillé dans les secteurs de l'environnement et de la gestion des ressources forestières, l'aménagement du territoire et le développement local. Il a été cadre technique supérieur dans la gestion des projets et programmes et également dans l'administration publique. Il a une bonne connaissance des principes et procédures de gestion de projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Coopération Suisse, les Pays Bas, le PNUD et l'Union Européenne. Il a capitalisé une expérience avérée dans l'élaboration de documents de politique, de stratégie et de conception de projets et programmes. Ses domaines de compétence peuvent être regroupés en quatre catégories :

Expériences de catégorie 1 : Postes permanents au sein des projets/programmes et des structures de l'administration publique.

De 1988 à 1996 : Responsable de zone (départemental Atacora) sur le projet « Projet de plantation d'arbres à buts multiples (**financement : UNSO/PNUD**) et le Projet d'aménagement participatif de forêts naturelles et reboisements villageois pour la réduction de carbone (**financement : GEF-PNUD**).

De 2002 à 2004 : Recruté en qualité d'expert forestier, Mr NSIA a assuré les fonctions de Responsable de l'Antenne de Bantè sur le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro (PAMF) sous **financement de la Banque Africaine de Développement (BAD)**.

De 2016 à 2018 : Directeur Générale des Eaux-Forêts et Chasse cumulativement avec les fonctions de Coordonnateur du Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (**Financement Banque mondiale**), Coordonnateur national du Projet Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (**PAPDFGC**) **Financement UE/PNUD**.

Expériences de catégorie 2 : Etudes, conception et évaluation de projets et programmes.

2019 : Chef de mission pour la conduite de l'Elaboration des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité pour l'atteinte des objectifs d'Aïchi au Bénin (Contribution à la rédaction du rapport national). Etude commanditée par le CERF, point focal de la Convention sur la Biodiversité.

De 2017 à 2018, En tant que DG EFC, Mr NSIA a assuré la coordination de l'étude diagnostique conduite par le consultant international (recruté par la Banque mondiale) sur l'état de gestion des forêts classées au Bénin. Cette étude a servi de base pour l'élaboration du Projet Forêts Classées Bénin sur financement de la Banque Mondiale. (**PAD**). **Financement Banque Mondiale**.

2018 : Appui à l'élaboration du Projet de restauration des écosystèmes côtiers et de mangrove avec l'appui de la FAO à travers le financement du projet TCP/BEN/3502 : Restauration des écosystèmes de mangrove du site de RAMSAR 1017.

Expériences de catégorie 3 : Elaboration de documents de politique et stratégie sectorielles.

2018 : Appui à l'actualisation de la Politique forestière nationale assortie d'une nouvelle fiscalité forestière et d'un code forestier. **RECASEB, Financement Union Européenne**.

2017-2018 : Coordination de la réalisation de la Stratégie nationale et plan d'actions de gestion durable des écosystèmes de mangroves du Bénin. Cette stratégie a été réalisée dans le cadre du projet TCP/BEN/3502 : Restauration des écosystèmes de mangrove du site de RAMSAR 1017, financé par la FAO.

Expériences de catégorie 4 : Formation et renforcement de capacités

2010-2015 : Assistance technique internationale pour le renforcement des capacités des organisations locales et des élus locaux en matière de gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement intégré de **Fatick (Sénégal) financé par la Direction générale du développement de la Belgique**,

Je certifie sur honneur que les informations ci-dessus sont justes et vérifiables

Cotonou, le 02 Août 2021



Mr K. Séverin NSIA

CV du Responsable suivi évaluation de l'avant-projet

Nom: Mme Dossoumou C. Eliane

Née le 08/10/1970 à Pira

- Formation professionnelle :

Année	Ecole /Université	Domaines de compétence	Diplôme
2006-2007	Institut Unniversitaire du Bénin (Cotonou)	Economie, Planification	Master en Gestion des Projets
2005-2006	Institut Unniversitaire du Bénin (Cotonou)	Communication, sociologie	Maîtrise en Communication
2004-2005	Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	Sociologie	Diplôme Universitaire Elémentaire
1992-1996	Lycée Agricole Médji de Sekou (Bénin)	Agriculture, Vulgarisation, Protection des végétaux, Production végétale	Diplôme d'Etude d'Agriculture Tropicale (DEAT)

- Formation Technique

Année	Nom et lieu	Diplôme obtenu	Observation
2010	Technique d'identification de projets, Cotonou	Certificat	Changement Climatique
2009	Gestion axée sur les résultats (GAR) Cotonou	Attestation	
2006	Elaboration de plan de travail annuel Cotonou	Certificat	
2005	Décentralisation et Développement Local	Certificat	
2004	Techniques de lobbying et de plaidoyer	Attestation	

- Expériences professionnelles

2016-2019 : Responsable suivi évaluation dans l'ONG CeSaReN dans le projet PD 754 (F) **Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin.**

- Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,
- Elabore le plan détaillé du projet ;
- Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet
- Elabore les TDR et suit la passation des marchés
- Suit la réalisation des études,
- Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,
- Rédige le rapport technique final du projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé.

2007-2006 : Assistante de projet dans l'ONG Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Social Sociale

Activités réalisées :

- Appui institutionnel et organisationnel aux associations, Pérennisation des acquis des associations ou organisations
- Animation des plates-formes multi-acteurs au niveau communal et Départemental au profits des associations et autorités communales du Mono
- Appui à l'utilisation de l'outil EPRACCC : Evaluation Participative des Risques liées aux Catastrophes et aux Changements Climatiques
- Organisation et animation des ateliers de formation sur la prise en charge psycho sociale des personnes vulnérables
- Organisation et animation d'ateliers de formations de vulgarisations, d'informations et de sensibilisations.
- Organisation des séances de récupération des enfants malnutris
- Animation d'un centre d'écoute, de conseils et d'orientation
- Appui au développement des activités génératrices de revenus

Signature DOSSOUMOU Eliane

ANNEXE 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<p>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur ; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet.
<p>Consultant national chargé de l'étude d'inventaire des plantations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Synthétiser et analyser les données existantes sur les plantations - Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée - Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espaces rares ou menaces, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier et décrire la biodiversité de ces habitats; - Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources par les communautés - Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude ; - Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée ; - Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone - Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage); - Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des plantations privées ; - Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (itinéraires techniques forces et faiblesse, contraintes, etc. ; - Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement ; - Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour l'aménagement des plantation privées et communautaires ; - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT
<p>Consultant national chargé de l'étude socioéconomique des forêts privées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En s'inspirant des directives de l'OIBT sur la participation des parties prenantes au cycle des projets, le consultant devra : - Identifier les parties prenantes du futur projet ; - Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération) ; - Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources ; - Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources forestières dans la région et faire des projections pour le futur; - Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières,

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
	<ul style="list-style-type: none"> - Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité dans les plantations communautaires et privées ; - Chercher l'information sur l'attitude des communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et de conservation des plantations communautaires et privées - Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé - Recueillir les attentes des parties prenantes termes de renforcement de capacités pour une gestion durable des plantation privées et communautaires - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT.
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	<p>Sur la base des différentes études menées dans la zone et les recommandations de l'atelier de validation et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Mobiliser les informations sur les plantations forestières privés et communautaires au Bénin ;</u> • <u>Circonscrire la zone d'intervention du projet</u> • <u>Identifier le principal problème qui se pose à la gestion durable des plantions forestières privées et communautaires et leur cause sous-jacentes :</u> • Analyser les différents acteurs concernés par la gestion durable des plantations privées et communautaires • En suivant le manuel d'élaboration des propositions de projets OIBT et d'autre manuel de l'OIBT, élaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider au cour d'un atelier réunissant les acteurs clés du projet; • Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation • Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.

Annexe 4 : Evaluation de l'avant-projet par le Panel d'expert
PPD 201/21 (F) Étude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin

Évaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu la pertinence de cet avant-projet s'agissant d'aider à recueillir des données en vue d'élaborer un projet de renforcement des capacités pour les planteurs privés et communautaires du sud Bénin. Ce projet pourrait contribuer à la gestion durable des forêts privées au Bénin en vue d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Il a été noté que l'avant-projet se justifiait par l'absence de données qui entrave la possibilité de formuler directement une proposition complète de projet.

La proposition d'avant-projet est bien formulée, mais il demeure nécessaire d'améliorer les sections et sous-sections suivantes: **1)** la section 1.1 (Origine et justification) n'explique pas pourquoi le futur projet va être mis en œuvre dans le sud Bénin; **2)** l'identification préliminaire du problème que le futur projet contribuera à traiter ne fournit aucun élément justifiant la sélection du sud Bénin comme zone cible de la mise en œuvre du futur projet; **3)** dans la section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), il n'y a aucune référence aux *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale* (PS-23), alors ces dernières devraient être prises en compte pour mener l'étude socioéconomique; **4)** le tableau de la contribution budgétaire de l'OIBT de l'OIBT comporte des composantes budgétaires qui ne sont pas pertinentes; **5)** les curricula vitae (CV) du Coordinateur du projet et de l'assistant en charge du suivi et de l'évaluation ne sont pas fournis en annexes.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble **ainsi que** les éléments suivants :

1. Améliorer la section 1.1 (Origine et justification) en y incluant des éléments justifiant pourquoi le sud Bénin est sélectionné par rapport à d'autres régions béninoises.
2. Améliorer l'identification préliminaire du problème au moyen d'éléments techniques corrélés au problème fondamental identifié qui expliquent pourquoi la mise en œuvre du futur projet dans le sud Bénin contribuera à remédier au problème fondamental identifié.
3. Dans la partie 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), ajouter la nécessité de faire référence aux éléments pertinents des *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale* (PS-23) pour l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.
4. Inclure en annexe les CV d'une page (suivant la structure prévue à la page 68 de la version française du *Manuel OIBT de formulation des projets*) du Coordinateur du projet et de l'assistant chargé du suivi et de l'évaluation.
5. Ajuster le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble **et** les recommandations spécifiques ci-dessus, et en procédant comme suit :
 - a) Supprimer la composante budgétaire 51 (carburant et lubrifiant) et la composante budgétaire 52 (pièces détachées de véhicules) puisque le budget de l'OIBT ne comporte aucun achat de véhicule,
 - b) Recalculer les coûts d'appui au programme OIBT (ligne budgétaire 83) au taux normalisé de **12 pour cent** du total OIBT des coûts de l'avant-projet ; et
6. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel d'experts ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

ANNEXE 5. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session

Evaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts	Modifications faites dans le document de l'avant-projet
A) <u>Evaluation ensemble</u>	
<p>Le Panel a reconnu la pertinence de cet avant-projet s'agissant d'aider à recueillir des données en vue d'élaborer un projet de renforcement des capacités pour les planteurs privés et communautaires du sud Bénin. Ce projet pourrait contribuer à la gestion durable des forêts privées au Bénin en vue d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Il a été noté que l'avant-projet se justifiait par l'absence de données qui entrave la possibilité de formuler directement une proposition complète de projet.</p> <p>La proposition d'avant-projet est bien formulée, mais il demeure nécessaire d'améliorer les sections et sous-sections suivantes: 1) la section 1.1 (Origine et justification) n'explique pas pourquoi le futur projet va être mis en œuvre dans le sud Bénin; 2) l'identification préliminaire du problème que le futur projet contribuera à traiter ne fournit aucun élément justifiant la sélection du sud Bénin comme zone cible de la mise en œuvre du futur projet; 3) dans la section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), il n'y a aucune référence aux <i>Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (PS-23)</i>, alors ces dernières devraient être prises en compte pour mener l'étude socioéconomique; 4) le tableau de la contribution budgétaire de l'OIBT de l'OIBT comporte des composantes budgétaires qui ne sont pas pertinentes; 5) les curricula vitae (CV) du Coordinateur du projet et de l'assistant en charge du suivi et de l'évaluation ne sont pas fournis en annexes.</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document de l'avant-projet (toutes les parties en gras et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
<p>1. Améliorer la section 1.1 (Origine et justification) en y incluant des éléments justifiant pourquoi le sud Bénin est sélectionné par rapport à d'autres régions béninoises.</p>	<p>Voir page 5</p>
<p>2. Améliorer l'identification préliminaire du problème au moyen d'éléments techniques corrélés au problème fondamental identifié qui expliquent pourquoi la mise en œuvre du futur projet dans le sud Bénin contribuera à remédier au problème fondamental identifié</p>	<p>Voir page 8</p>
<p>3. Dans la partie 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), ajouter la nécessité de faire référence aux éléments pertinents des <i>Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (PS-23)</i> pour l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.</p>	<p>Voir page 10</p>
<p>4. Inclure en annexe les CV d'une page (suivant la structure prévue à la page 68 de la version française du <i>Manuel OIBT de formulation des projets</i>) du Coordinateur du projet et de l'assistant chargé du suivi et de l'évaluation.</p>	<p>Voir les pages 19 et 20</p>
<p>5. Ajuster le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble et les recommandations spécifiques ci-dessus, et en procédant comme suit:</p> <p>c) Supprimer la composante budgétaire 51 (carburant et lubrifiant) et la composante budgétaire 52 (pièces détachées de véhicules) puisque le budget de l'OIBT ne comporte aucun achat de véhicule,</p> <p>d) Recalculer les coûts d'appui au programme OIBT (ligne budgétaire 83) au taux normalisé de 12 pour cent du total OIBT des coûts de l'avant-projet ; et</p>	<p>Voir les pages 12, 13 et 15</p>
<p>6. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel d'experts ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte (caractères gras et soulignements).</p>	<p>Voir page 24</p>